

question du jour

« Avec la réforme bioéthique, le père va devenir optionnel »

Alors que La Manif pour tous appelle à se mobiliser, dimanche 6 octobre, contre le projet de loi de bioéthique en discussion à l'Assemblée, Pierre Le Coz, philosophe et ancien vice-président du Comité consultatif national d'éthique (CCNE), revient sur l'ouverture de la PMA aux femmes seules.



Pierre Le Coz

Philosophe
(Source Pierre Le Coz)

Après des siècles de très fortes contraintes sociales, l'autonomie fait désormais figure de valeur cardinale. On réclame tous « le droit de », on estime tous avoir « droit à »... Quel regard portez-vous sur cette évolution ?

Pierre Le Coz : Il est difficile de porter un regard univoque sur cette évolution tant elle est empreinte de paradoxes. La doctrine de l'autonomie de la volonté – qui trouve son fondement philosophique dans le

Contrat social de Rousseau – nous a conduits à nous libérer du joug de la nature et de la monarchie. L'idée de « contrat » s'est ensuite étendue aux relations interindividuelles. Nous avons ainsi basculé dans une culture individualiste, pour le meilleur et pour le pire. L'individualisme a permis de choisir son mode de vie, de s'affranchir des contraintes sociales. Il a aussi engendré de nouveaux maux, tels que la solitude, la fragilité psychologique, les addictions.

Le fait de « disposer librement de son corps » n'est-il pas, finalement, que la déclinaison ultime de cette lame de fond ?

P.L.C. : Absolument. À partir des années 1960, la libération des corps a pris le relais de la libération des esprits. Nous sommes sortis de la répression sexuelle, au profit d'un hégémonie de masse qui a significativement augmenté le bien-être général. Les femmes ont pu disposer de leur corps, les minorités sexuelles ont été progressivement acceptées et reconnues dans leur égale dignité. Si, jusqu'alors, cette évolution des moeurs fut un progrès, on observe aujourd'hui de possibles dérives. Par exemple, on confond de plus en plus le fait de disposer librement de son corps et le fait d'en être le propriétaire. Si le droit nous rendait propriétaires de notre corps, alors on pourrait « librement » l'aliéner, vendre un rein ou louer un ventre comme dans la gestation pour autrui (GPA).

Le texte actuellement en débat, qui évoque pas la GPA, propose l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules. Comment accueillez-vous cette réforme ?

P.L.C. : Je n'y suis pas favorable. Et c'est sans doute le fait d'ouvrir la PMA aux femmes seules qui m'interpelle le plus. En effet, les données dont on dispose attestent que ces femmes sont plus souvent confrontées à la précarité, ou leurs enfants à l'échec scolaire. Si demain la loi institutionnalise une situation actuellement perçue comme préjudiciable, on ne comprendra plus rien à rien.

Affirmer cela, ce n'est bien évidemment pas nier la douleur des femmes en manque de maternité. Simplement, la souffrance dont elles témoignent doit être mise en balance avec celle des enfants privés de la présence sécurisante d'un père. Il est, de plus, paradoxal que le projet de loi de bioéthique fasse sortir les hommes du cadre familial alors qu'on a passé des décennies à tout faire pour les y impliquer...

Que voulez-vous dire ?

P.L.C. : Depuis le début de notre siècle, on assiste à un investissement grandissant des pères dans la vie du foyer. Ils sont de plus en plus attentifs, affectueux, à l'écoute de leurs enfants. C'est une avancée révolutionnaire, à mettre au crédit des féministes. Ce sont elles qui nous ont permis de nous affranchir des stéréotypes sur le père froid et distant, réduit au rôle d'« incarnation de la Loi ». Or, avec la réforme bioéthique, le père va devenir marginal, optionnel, facultatif. Si l'enfant a un père c'est bien... sinon, ce n'est pas si grave. Au nom d'un soi-disant progrès, on revient à une vision très archaïque de la mère comme la matrice de tout. Quel retour en arrière !

« Le rôle du droit, c'est de faire couler l'eau froide de la raison sur la chaleur des passions. »

Quelle est la vocation du droit ? Doit-il dire ce qui doit être – en référence à un corps de valeurs – ou prendre acte de l'évolution des mentalités, et les avaliser ?

P.L.C. : Le rôle du droit, c'est de faire couler l'eau froide de la raison sur la chaleur des passions. Le droit est un facteur de stabilité. Il ne peut fluctuer au rythme des sondages. Le droit, comme l'éthique ou la déontologie, s'écarte des faits pour se placer sur le terrain des valeurs et du débat réflexif. Il n'a de sens que s'il permet

de décoller des faits et de refréner les désirs qui poussent à avaliser tout ce que la technique permet.

Face à la technique qui permet de faire toujours plus, le droit doit fixer les limites. Une de ces limites consiste à subordonner les intérêts particuliers à l'intérêt général. Or, avec le projet actuel de loi de bioéthique, on assiste à un phénomène inédit puisqu'on légifère au profit d'une minorité (LGBT) au risque d'ébranler la société dans son ensemble, en brouillant le droit de la filiation, le rôle de la médecine, et l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour certains, la volonté doit l'emporter sur le corps, le « souhaité » sur le « donné » et, in fine, la culture sur la nature. Qu'en pensez-vous ?

P.L.C. : Il faut dépasser ces clichés. « Dépanser en conservant », comme le théorissait Hegel. On s'est beaucoup éloigné de la nature depuis un siècle, et même de la nature de l'homme. La période d'après-guerre a vu le triomphe de l'existentialisme de Sartre, qui réusait l'idée de nature humaine. On prend conscience aujourd'hui des dangers qu'il y a à nier la nature au profit d'une artificialisation toujours plus poussée de l'existence humaine. A force de décorrélérer sexualité, reproduction et filiation, on en arrive à des revendications extravagantes, comme celle d'un éminent député plaçant pour un « droit à la procréation sans sexe pour tous ».

Le passé devrait nous incliner à plus de prudence et d'humilité. On l'a vu avec l'émergence de jeunes adultes réclamant l'accès à leurs origines. On croyait que les gamètes étaient un matériel biologique comme un autre. Mais nombre d'enfants nés par PMA prennent aujourd'hui la parole pour nous rappeler que ce n'est pas si simple de se construire sans rien savoir de son géniteur. Cet effet « boom-rang » nous rappelle l'urgence de prendre en compte les intérêts des enfants à naître.

Recueilli par Marie Bétton